

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°64.2020

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

Le vendredi 27 novembre 2020 à 15 heures 0.

Date de la convocation

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1^{er} adjoint.

20/11/2020

Présents : Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI

Date d'affichage

30/11/2020

Absents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Lucien LACOMBE (procuration à Félix PERETTI), Jacques ETTORI PERETTI, Julien PERETTI.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou
notification le

Le quorum est atteint : oui non

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

Objet de la délibération : Demande de subvention pour la construction d'un point d'accueil à l'Orangerie (plan de financement) MODIFIEE

Le président de séance explique aux membres présents qu'il est nécessaire de proposer un lieu d'accueil aux personnes qui travaillent sur le chantier d'insertion de l'orangerie, afin de leur permettre de se changer dans un endroit à l'abri, d'entreposer leurs outils et de bénéficier d'un lieu d'aisance.

A ce titre, un permis de construire va être déposé, pour reconstruire un bâtiment à l'endroit du chalet existant, qui devra être démantelé, avec désamiantage de la toiture.

L'estimation de l'opération totale (démantèlement, désamiantage, reconstruction avec toilettes sèches) s'élève à 101 092.00 € H.T. (111 201.20 € TTC).

Afin de financer ce projet, le président de séance propose de déposer une demande de financement, ; notamment dans le cadre du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) mettant en œuvre le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) 2014-2020, par la Commission européenne.

D64/2020

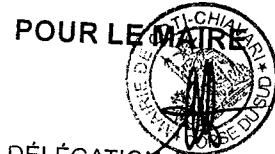
Le plan pourrait être le suivant :

- PDRC (64%) :	64 698.88 €
- CDC (16%) :	16 174.72 €
- Part communale (20%) :	20 218.40 €
- TOTAL H.T.	101 092.00 €
- Tva (10%)	10 109.20 €
- TOTAL TTC	111 201.20 €

Le Conseil, oui Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE le plan de financement
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération N°49/2020 du 23/10/2020
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.



PAR DÉLÉGATION, L'ADJOINT